



COMPOSTAGE



Le compostage est la décomposition contrôlée, en présence d'oxygène, des matières organiques par l'action de micro-organismes, insectes et vers de terre.

Les avantages du compostage

Il permet de :

- détourner de l'enfouissement près de 40 % du volume de vos ordures;
- réduire la production de gaz à effet de serre (GES), associée à l'enfouissement et au transport des matières résiduelles, qui sont responsables des changements climatiques;
- réduire la contamination de la nappe phréatique (couche d'eau que l'on rencontre à faible profondeur et qui alimente les sources en eau potable);
- produire du compost, un engrais riche et nutritif pour vos plantes, votre jardin et votre pelouse.

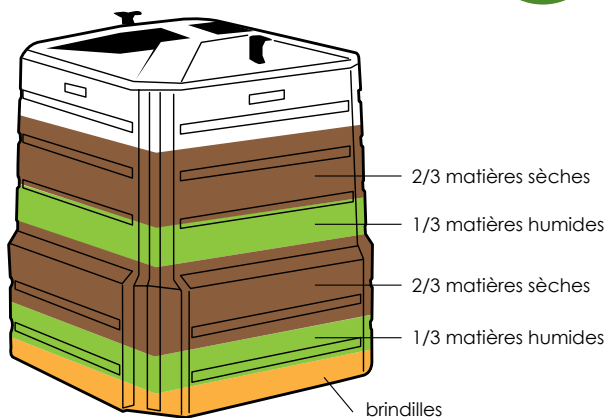
Pas de place à l'extérieur, avez-vous pensé au VERMICOMPOSTAGE ?

Le vermicompostage nécessite peu de matériel et peut être effectué dans le confort de votre foyer. Il consiste en la décomposition de vos matières organiques à l'aide de vers rouges.

ABC DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

- A. Trouvez l'emplacement idéal à l'extérieur :
- ✓ Bonne circulation d'air
 - ✓ Semi-ombragé
 - ✓ À l'abri du vent
 - ✓ Bon drainage
- B. Enlevez le gazon et tournez la terre.
- C. Déposez à la base des brindilles ou des branches coupées finement.
- D. Déposez 1/3 de matières humides (ex. : fruits et légumes) et 2/3 de matières sèches (ex. : feuilles mortes), en alternance.
- E. Conservez toujours une bonne aération et une bonne humidité (comme une éponge essorée).
- F. Brassez le tas de matières une fois tous les dix jours.

Il faut compter en moyenne 12 à 13 semaines pour obtenir du compost.



L'hiver, le compostage ralentit, mais continuez de déposer des matières dans le bac. La décomposition reprendra au printemps.



Services Brossard : 450 923-6311
services@brossard.ca